

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

Nombre de Membres :

N° 2018/13

Afférents au C.S. : 15
En exercice : 15
Votants : 14

Du Triage Forestier de Les Mazures

Séance du 11 octobre 2018

Date de la convocation

26 septembre
2018

L'an 2018
et le 11 octobre

à 9 heures 00, le Conseil Syndical du Triage Forestier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Philippe CANOT, Président.

Date d'affichage

26 septembre
2018

Présents : Mrs CHRISMENT, JOLY, BAUER, PIERLOT, DANSSAERT, ECCLI, GARDELLIN, FRANCOIS, ROGISSART, ARNOULD, ROBIN

Objet de la délibération

Révision
d'Aménagement :
projet plan 2019-
2038

ONF : Mrs HEIL, HENRIET et DRION

Absents excusés : Mr COLCY procuration à Mr CHRISMENT et Mme BONILLO-DERAM procuration à Mr ROGISSART

Secrétaire : Mr Jean-Claude BAUER

**Forêt Syndicale de
Les Mazures**

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir entendu l'exposé des propositions d'aménagement faites par l'Office National des Forêts,

ACCEPTE le projet d'Aménagement établi pour la période 2019-2038.

Il sollicite des services de l'Etat, l'application des dispositions du 2 de l'article L122-7 du Code Forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre aux sites Natura 2000 relative à la zone de protection spéciale FR2112013 dite du Plateau Ardennais conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du Code Forestier

Acte certifié exécutoire par son envoi en Préfecture le 18 octobre 2018 et sa publication le 12 octobre 2018

PREFECTURE DES ARDENNES

22 OCT. 2018

ARRIVEE

Le Président,
Philippe CANOT

